

**SYNDICAT
DES INSPECTEURS
DU PERMIS DE CONDUIRE**

L'application de la loi sur la décentralisation à l'Équipement, Ministère de proximité par excellence a pour conséquence :

- la re-concentration des services,
- l'éclatement du service de l'Équipement,
- le transfert des charges aux collectivités

L'objectif non affiché de l'État est clairement de faire des économies pour répondre aux critères de convergence européens (les fameux « 3% de déficit »). Cette mise en œuvre se fait au détriment de la qualité du Service Public, des Collectivités et des agents.

Combattre l'application de cette loi aura constitué la principale activité des syndicats de l'Équipement dans la période 2003-2007.

La première réorganisation des services de 2003, mise en place en 2004, a conduit à une re concentration des effectifs sur des structures annoncées comme pérenne par l'administration. Elle avait déjà contribué à porter atteinte au service public par des plages d'ouverture au public restreinte de 2h30 le matin pour les informations d'urbanisme, par l'obligation faite au public et aux élus de parcourir de plus longues distances pour rencontrer les agents de l'Équipement et par le déplacement d'un nombre restreint d'agents pour qui les compensations ont été difficiles à obtenir.

A l'issue de cette réorganisation décidée localement, la DDE du Pas-de-Calais comportait 16 sites. Depuis le 1^{er} janvier 2007, il ne reste que 3 unités territoriales principales pour l'ensemble du département : Arras (ingénierie, urbanisme et autres tâches), Béthune (urbanisme et autres tâches) et Boulogne (ingénierie, urbanisme et autres tâches), 3 unités secondaires Liévin (ingénierie), Montreuil (urbanisme), Lumbres (urbanisme) dont deux sont menacés à l'horizon 2008-2010 et un service spécialisé implanté à la Base Aérienne militaire.

Cette restructuration qui découle de l'application de la loi de décentralisation dite des « libertés locales » a porté un coup fatal au service public de proximité de l'Équipement. Ce n'est ni plus ni moins que l'abandon du service public.

De nombreux services ont maintenant disparu :

- les services d'instruction en urbanisme de Calais, Saint-Pol, Lens (alors qu'aucune nouvelle réglementation importante ne nécessitait ces bouleversements),
- les services d'ingénierie et d'aide technique aux Communes de Montreuil, Saint-Omer, Saint-Pol, Houdain, Carvin, Vitry, Lens (transféré à Liévin) et Calais
- les 3 Points de Conseil de Proximité de Bapaume, Hesdin et Calais.

**SYNDICAT
DES INGENIEURS
DES TPE**

De plus :

- 50% des effectifs en ingénierie ont été redéployés sur des "nouvelles missions" (sécurité routière, prévention des risques ...) ce qui représente la migration forcée de 150 agents sans compensation financière adaptée.
- 9 agents polyvalents sont chargés d'assurer le lien avec les élus et leur apporter aides et conseils dans un département constitué de 900 communes environs. Autant dire que la réactivité du service public en a pris un coup !
- L'entretien des routes nationales structurantes est confié à un nouveau service spécialisé la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) environ 150 agents y ont été affectés, pour l'essentiel du personnel d'exploitation, mais aussi quelques agents administratifs et techniques dont l'affectation géographique est, pour certains, Lille.
- Le reste du réseau national bascule au Conseil Général avec la quasi-totalité des personnels d'exploitation.

Cette réorganisation prive la DDE de ses capacités d'intervention en régie pour le compte des communes en cas d'urgence (inondation, déneigement ...). Les petites communes sans service technique propre doivent maintenant se tourner vers le privé ! Seront-elles toutes financièrement en capacité de le faire et la réactivité sera-t-elle la même ? Il est de toute façon, certain que ceci va contribuer fortement à l'augmentation des impôts locaux.

Au bout du compte, il reste environ 650 agents à la DDE dont 120 agents du PARC contre environ 1 500 agents avant la restructuration. L'avenir du PARC sera, lui, déterminé en 2008 par la rédaction et le vote d'une loi, avec son inéluctable transfert au Département qui interviendra entre 2009 et 2011, mais dans quelles conditions ? A ce sujet, entre novembre 2004 et janvier 2006, afin de préserver au mieux les intérêts des agents, les représentants FORCE OUVRIERE locaux des Ouvriers de Parc et Ateliers ont participé aux travaux menés par le Conseiller d'État Jean COURTIAL. Ces travaux ont abouti à un rapport qui devrait servir de base au projet de loi et qui sera complété par un « document d'orientations stratégiques du PARC ». Ce document sera le fruit des échanges entre l'État, le Département et les Organisations Syndicales.

Afin de combattre cette déliquescence du service public de proximité, l'action syndicale s'est portée sur :

- Un courrier d'information à l'ensemble des élus du département, dès avril 2004, afin d'alerter sur le danger de la décentralisation à travers les restructurations dans les services de l'Équipement du Pas-de-Calais.
- Une audience au Conseil Général en novembre 2004, afin de faire

**SYNDICAT
DES PERSONNELS
D'EXPLOITATION
ET DES OUVRIERS
DE PARC
ET ATELIERS**

état des inquiétudes des personnels et connaître la position du Conseil Général.

- Une audience chez le Préfet du Pas-de-Calais, en décembre 2004, afin de faire état là aussi de l'inquiétude des personnels et de la volonté de conserver un service public de qualité donc de proximité.
- Des manifestations de mécontentements des personnels lors des réunions de l'instance paritaire de concertation (CTPS) du 1^{er} et du 11 juillet 2005 traitant de la nouvelle organisation du service.
- Un courrier d'information aux élus du département le 1^{er} juillet 2005 pour les alerter sur le projet de réorganisation des services et la perte du service public de proximité de l'Équipement.
- Des réunions d'information des agents et d'échange avec les élus et une information en direction de la population par la distribution de tracts, organisées sur Montreuil, Saint-Pol, Houdain et Calais en octobre 2005 conclues à chaque fois par une conférence de presse.
- Des manifestations communes élus-personnels qui en ont découlées.
- Des audiences accordées aux délégations communes élus-personnels qui ont exprimé aux représentants locaux de l'État le désaccord total avec le projet de restructuration de la DDE du Pas-de-Calais
- Des dépôts de motions au Préfet.
- Des sollicitations des élus à interpeller à travers des délibérations le Préfet sur l'avenir des services de la DDE (mouvement largement suivi en secteur rural, notamment autour de Calais et de Houdain).
- De multiples interpellations du Directeur Départemental de l'Équipement jusque dans le cadre des instances de concertation du service (Comité Local d'Hygiène et de Sécurité (CLHS), Comité Technique Paritaire Spécial (CTPS)).
- Un courrier au Préfet du Pas de Calais afin d'obtenir une audience (resté sans réponse, celui-ci ne concevant le dialogue social que lorsque les Organisations Syndicales partagent son point de vue, c'est du moins, ce que l'on peut conclure de ses déclarations lors de l'entrevue accordée à une délégation de l'UD FO le 2 février 2006).
- Un barrage filtrant la circulation à Houdain le 13 décembre 2005 avec tractation et meeting avec les élus et la population dans la rue devant le site d'Houdain, suivi d'une conférence de presse.
- Une participation à la manifestation organisée par notre Fédération devant le Ministère en janvier 2006.

Le rapport Mauroy qui prévoyait de mettre les personnels TOS (Techniciens Ouvriers de Service) à disposition des collectivités territoriales ressort des cartons.

Septembre 2002 fut pour la section départementale du Pas de Calais comme pour d'autres un combat incessant. Notre Secrétaire Générale Marie Edmonde Brunet et une des personnes qui fut incontournable contre le projet sur les retraites (37,5 annuités) et le transfert des personnels IATOSS, nous avons rencontré les conseillers généraux, les députés et sénateurs (rencontres avec eux en décembre, janvier, février soit neuf députés et un sénateur rencontrés dans le Pas de Calais). Viennent ensuite les grèves d'avril, mai, juin 2003 qui ont mobilisé en grand nombre d'enseignants et TOS à Calais, Boulogne, Lens, Arras, Saint-Omer, etc.

Ce qui nous a le plus surpris, c'est à Saint-Omer, une ville qui ne bouge jamais, une ville bourgeoise qui reste enfermée sur elle-même.

Nous avons réussi à mobiliser un millier de manifestants, c'est du jamais vu.

Nous avons défilé sous la banderole du SNFOLC, que la bataille fut une bataille Nationale.

Pour la première fois, nous avions un premier mai avec défilé dans le cadre de l'Intersyndicale.

Voici quelques points sur des interventions auprès du Conseil Général du Pas de Calais et auprès de la Préfecture :

- Audience auprès de Mr le Préfet avec Jean Baptiste Konieczny Secrétaire Général de l'Union Départementale du Pas de Calais, Joël Druvent Secrétaire Départemental du SNFOLC du Pas de Calais, Michel Tavvy Secrétaire National du SNFOLC Arlette Pruvost Trésorière du SNFOLC du Pas de Calais Antoine Peraldi, Eric Ferrières Secrétaire Départementaux Adjoints.

1100 Tos seront transférés dans le Pas de Calais. On raconte n'importe quoi sur le transfert.

Avec quel budget ?

Qu'en est-il des primes de 250 ? par mois annoncées par la Voix du Nord dans un article récent ? (le préfet sourit et soupire) .

Mr le Préfet explique qu'il ne peut pas nous répondre à la place de la Région et des Conseils Généraux.

- Audience auprès de Mr le Président du Conseil Général du Pas de Calais.

Notre intervention auprès de Mr le Président du CG était axé sur 20 questions. En voici quelques unes :

- Incertitude sur le nombre de TOS transférés
- Incertitude sur le devenir des CES – CEC environ 400 CES dans le département.
- Déroulement de carrière, recrutement.
- Remplacement des personnels absents, etc.

Aujourd'hui, les élections régionales ont eu lieu. Le SNFOLC est présent dans les élections CTS et CHS. Nous avons des élues dans chacune d'elles, nous mettons en place des commissions permanentes de liaisons.

Toutes ces audiences, toutes ces réunions n'ont pu se faire que sous l'égide de l'Union départementale du Pas de Calais.

En décembre 2007 nous allons avoir nos élections concernant les personnels TOS qui n'ont pas été intégrés. En mars 2008, Elections départementales, Elections Régionales, Elections des Enseignants, nous allons avoir encore besoin de l'Union Départementale.

Au premier Janvier 2007, les TOS sont dans une nouvelle situation.

Les TOS ont été contraints d'opter, soit d'intégrer, soit de prendre le détachement (double carrière) ou soit d'être restés en Mis A Disposition.(MAD)

Le régime indemnitaire qui est pour cette année de 2008 e pour la région Nord/Pas de Calais et pour le département du Pas de Calais : seul ceux qui ont intégrés ou pris le détachement, ont droit de la percevoir.

En 2008 la région et les conseils généraux auront leur IAT selon leur budget.

Nous revendiquons pour que tous aient l'IAT identique.

Travail Egal Salaire Egal